



Jean-François Martins expérimente l'ouverture étendue des équipements sportifs

Jean-François Martins proposera au prochain Conseil de Paris d'expérimenter l'extension des horaires d'ouverture des équipements sportifs, fondée sur une relation de confiance avec les associations. Une mesure concertée, adaptée à la demande sportive et aux rythmes de vie des Parisiens.

La Ville de Paris gère près de 400 équipements sportifs, ouverts 360 jours par an sur une large amplitude horaire : de 8h à 22h30 en semaine, et jusqu'à 18h le dimanche. Plus de 2.000 associations bénéficient chaque année de créneaux pour utiliser ces infrastructures dans le cadre de leurs activités.

Face à la recrudescence des demandes et dans une volonté de développer l'accès de tous les Parisiens à la pratique sportive, Anne Hidalgo a pris l'engagement pendant sa campagne « d'élargir ces horaires » en confiant, pendant ces tranches, « la responsabilité des lieux » aux associations d'utilisateurs.

Après six mois de concertation, en lien avec les mairies d'arrondissement et après avoir recueilli un avis majoritairement favorable des élus et du monde sportif, Jean-François Martins, adjoint à la Maire en charge des sports, va proposer au Conseil de Paris d'expérimenter l'ouverture étendue de quatorze équipements en partenariat avec autant d'associations sportives.

Dès novembre, ces associations volontaires pourront utiliser ces lieux en semaine jusqu'à minuit. Elles signeront des conventions d'utilisation et recevront une formation spécifique sur l'équipement et les dispositifs de sécurité. Cette extension représente dès cette année près de 560h de pratique sportive supplémentaire dans tout Paris. L'ouverture des équipements aux horaires habituels continuera elle d'être assurée par les agents de la Ville.

Un comité d'évaluation tirera un premier bilan de cette expérimentation en février prochain, afin de valider ou d'ajuster ses modalités pratiques, et envisagera son extension à l'ensemble du territoire parisien.